

Horaires et cours de la semaine

Pekoudé
Chabbat Hakhodech

29 mars 2025 / 29 Adar 5785
Entrée : 18h40 Sortie : 19h46

PRESENCES DU RAV

Vendredi soir: Min'ha / Maariv
Beth Yaacov

Samedi matin: Cha'harit
Hekhal Haness

Samedi soir: Min'ha / Séouda Chlichit
Maison Juive Dumas

HORAIRES DES PRIERES

		SYNAGOGUE BETH YAACOV	SYNAGOGUE DUMAS
Vendredi 28 mars	Chir Hachirim Maariv	18h00	17h45 18h00
Samedi 29 mars Veille de Roch Hodech	Cha'harit suivi d'un kiddouch Cha'harit à Beth Yaacov, <i>en présence de Rav J. Toledano</i> Min'ha, Séouda Chlichit et cours (Chkia: 18h59) Maariv et Fin de Chabbat	9h30 <i>offices et cours à la Maison Juive Dumas</i>	9h00 17h45 19h46
Dimanche 30 mars Heure d'été !	Roch Hodech Nissan (veille de Roch Hodech samedi 29.03.2025)	 8h00	8h00
Semaine dès le 30.03.2025	Cha'harit Cha'harit(dimanche et jours fériés) Min'ha suivi de Maariv du dimanche au vendredi	7h15 (<i>lundi et jeudi</i>) 8h00	7h00 8h00 19h30 (heure d'été)

COURS DE LA SEMAINE

Ce Chabbat

Min'ha, Séouda Chlichit et cours

Michaël Grynszpan, Réalisateur du film L'énigme Chouchani

17h45 : Syn. Maison Juive Dumas

« Le clochard qui savait tout...
Quelques secrets de M. Chouchani »

Le cours de samedi soir de Beth Yaacov aura lieu à la Maison Juive Dumas.

En ligne

Cours Instagram

Par Rav Mikhaël Benadmon
la minute du Rav



Cours Zoom

le lundi 24 mars à 20h00

Reprise des cours lundi 7 avril

0033 781 500 7804

Code CJ78QH

Cours hebdomadaire

Par Rav Mikhaël Benadmon

Mardi à 20h00

Syn. Hekhal Haness

Réflexion autour des grandes questions
de la pensée juive

Dimanche, 9h00 à 10h00

Syn. Maison Juive Dumas

Commence ta semaine ParAcha

Etude hebdomadaire de la Paracha de
la semaine

(Cha'harit à 8h00)

NOS MEMBRES

Mazal Tov

à la famille de Monsieur et Madame Dan et Paola Herscovici, Golda et Cara pour la Bat-Mitsva de leur fille et sœur Noa.

à Louise et Betsalel Assouline, et leurs familles, à l'occasion de la naissance de leur fils Abraham Yossef;
à Noémie et Mikaël Sachs, et leurs familles, à l'occasion de la naissance de leur fils Gédéon Svel David Sachs.

Condoléances

À la famille de Madame Rachel Cohen, décédée le 21 mars 2025, mère de Mesdames Judith Pellizari et Danièle Ittah et de Monsieur Yves Cohen.

Fin du commentaire du livre de Chemoth par le Grand-Rabbin L. Wogue zal

Arrivé au terme de l'Exode, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil rétrospectif sur ce livre, le plus caractérisé peut-être du Pentateuque. Non-seulement on y voit, plus que partout ailleurs, la législation et l'histoire s'entre-mêler sans cesse, se coudoier pour ainsi dire à chaque pas, mais c'est là qu'on les a vues revêtir leur caractère le plus solennel : d'une part, dans le Décalogue, de l'autre, dans la sortie d'Égypte, les deux faits capitaux du judaïsme.

La sortie d'Égypte c'est-à-dire l'enfantement du peuple juif et une série de miracles uniques dans l'histoire sainte : le Décalogue, c'est-à-dire la révélation de D.ieu et de Sa volonté, fait unique dans l'histoire universelle.

Le Décalogue était la conséquence préméditée de la sortie d'Égypte, comme il a eu lui-même pour conséquence et pour développement cette admirable législation civile, religieuse et morale, contenue dans la Section Michpatim et complétée plus tard par le Deutéronome.

Toutefois, plus on est frappé de la grandeur de cette œuvre, plus on a peine à s'expliquer le but des lois cérémonielles qui s'y ajoutent, et qui, après avoir occupé près de la moitié de l'Exode, rempliront encore le troisième volume et presque tout le quatrième. D'où vient l'importance attachée par le Législateur à cette partie du système ?

Humainement parlant, rien de plus étrange que cette multitude de prescriptions toutes rigoureusement obligatoires, sur la forme du Tabernacle, sur le nombre et la dimension de chaque pièce, sur le costume des Prêtres et sur leurs attributions ; que ces détails minutieux sur la composition de l'encens et de l'huile d'onction, sur les différentes catégories de sacrifices et d'offrandes, sans parler des catégories non moins nombreuses de l'impureté et de la purification légales. À ces difficultés, de même qu'à beaucoup d'autres - qui se rencontrent dans la Bible comme dans la nature - nous pourrions répondre par un mot péremptoire : « Cela est ainsi, parce que Dieu l'a voulu ». Mais cette réponse ne suffit pas à la curiosité parfois téméraire de l'esprit humain, et les plus fortes têtes ont voulu deviner ici la pensée de D.ieu. On a écrit des volumes sur la matière, et il en faudrait un autre pour les citer tous. Contentons-nous de nommer : le Talmud, J. Hallévi dans le Kouzari, Ibn-Ezra, Maïmonide, Nachmanide, Ralbag, Abravanel, Munk, etc... Presque tous ces systèmes, comme on l'a remarqué, peuvent se ramener à deux idées dominantes : Ou les pratiques cérémonielles, émanant en principe de l'homme, mais viciées dans leur forme ou leur intention, ont été adoptées, rectifiées et restreintes par D.ieu, obligé de condescendre à la faiblesse humaine tout en la corrigeant ; ou bien D.ieu les a introduites à priori, et cela comme symboles de vérités élevées, physiques ou métaphysiques, historiques ou religieuses. Le premier système est celui de l'accommodation, le second, celui de la typologie.

Pour nous, Si nous osions affirmer en pareille matière, nous estimerions volontiers, que la vérité ne gît exclusivement ni dans l'une ni dans l'autre hypothèse, mais bien dans leur combinaison.